

GDS

La Clavelée ou variole ovine

Maladie virale hautement contagieuse des petits ruminants, cette infection pourrait être la prochaine émergence à toucher l'Europe. Le point sur son expression clinique, son impact, son extension actuelle ainsi que sur les mesures de lutte en vigueur...

Une maladie virale très contagieuse et persistante dans l'environnement

La Clavelée est une maladie virale liée à un poxvirus (même famille que la DNC des bovins) de la souche capripox très spécifique des petits ruminants. Il touche principalement les ovins et éventuellement les caprins. Il existe aussi un virus spécifique des caprins de la même famille provoquant la Variole Caprine. Ce virus est considéré comme la variole animale la plus dangereuse au regard de la morbidité observée (100 % en zone naïve) et de la mortalité des agneaux (80 % en zone naïve). La faune sauvage semble peu impactée bien qu'on décrive des cas sur des chèvres sauvages et des mouflons. Les chamois et bouquetins ne semblent pas sensibles.

Ces virus ne présentent aucun danger pour l'homme et ces maladies ne sont donc pas des zoonoses mais l'impact économique restant majeur, ceci justifie de classer cette maladie en catégorie A selon la réglementation Européenne c'est-à-dire maladie à déclaration et éradication obligatoires et immédiates.

Ces virus se caractérisent par une certaine résistance aux agents physiques ; ils sont hautement résistants aux températures élevées, n'étant inactivés par la chaleur à 56 °C qu'après 120 mn ou à 65 °C pendant 30 mn au moins. Ils peuvent être inactivés par des pH très acides ou très basiques et sont sensibles à l'éther (20 %), au chloroforme et au formol (1 %), inactivés par le phénol à 2 %, ou le Virkon® 2 % par exemple.

Le virus peut hélas résister pendant des années dans les croûtes desséchées, à température ambiante, dans la laine pendant 2 mois et dans les locaux pendant 6 mois.

La transmission se fait soit par contact direct, par contamination de plaies cutanées et/ou inhalation de particules virulentes mais aussi par contact indirect via des piqûres d'arthropodes ainsi que via le matériel d'injection ou de soin. Un animal malade présente une contagiosité possible durant 1 à 2 mois, les matières virulentes étant les sécrétions nasales, oculaires, etc. et les produits d'exsudations des lésions cutanées et croûtes.

Incubation : La période d'incubation varie entre 4 et 21 jours. Au sein d'un troupeau, on décrit une évolution par vague avec

quelques premiers cas puis des résurgences toutes les 3 à 4 semaines (on parle de lunées) avec un impact particulièrement marqué sur les jeunes animaux (2 à 18 mois) et les femelles.

Les animaux infectés présentent une atteinte de l'état général avec de la fièvre, une augmentation des sécrétions et l'apparition de papules et vésicules sur la peau et les muqueuses. Ces lésions vont sécher progressivement avec formation de croûtes

lution quand seules la fièvre et l'augmentation des sécrétions sont présentes ; il faut alors distinguer la Clavelée d'autres maladies réglementées comme la FCO, la Fièvre aphteuse ou la Peste de petits ruminants ainsi que d'autres pathologies plus classiques comme l'Ecthyma contagieux, un urticaire due à de multiples piqûres d'insectes, une photosensibilisation, une gale ou une dermatophilose. Le recours au laboratoire est donc souvent indispensable. Les ana-

(morbidité de 70 à 80 %) associée à un amaigrissement des sujets, pertes en laine, en lait, avortements et parfois mortalité élevée chez les agneaux et les animaux importés.

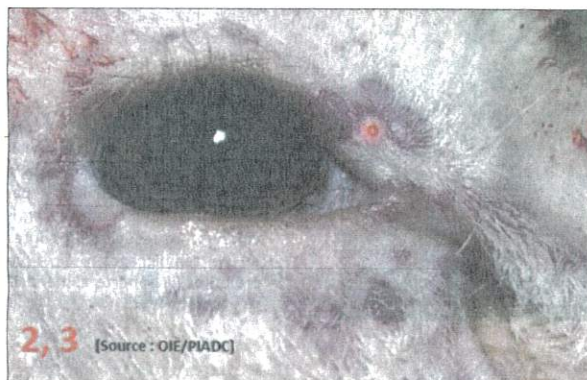
Une maîtrise s'appuyant sur l'abattage des animaux des foyers, la maîtrise des mouvements et sur la vaccination

Les mesures à prendre en présence d'un foyer reposent sur la

au moins trois semaines après le nettoyage et la désinfection de l'exploitation infectée.

La prophylaxie médicale est fondée essentiellement sur l'emploi de vaccins à virus modifié par passage en série en culture cellulaire (exemple de la souche RM/65 obtenue en Iran, par 30 passages sur cellules rénales de mouton) ou spontanément atténué.

L'immunité est précoce (8 jours) et prolongée (2 ans).



Signes cliniques de la clavelée à différents stades d'évolution.

brunâtres surélevées qui en tombant vont laisser des cicatrices creusées défilées.

Dans certains cas, les papules évoluent en nodules plus ou moins volumineux et il existe des formes internes dites irrégulières : septicémiques, broncho-pulmonaires, digestives, plus rarement nerveuses, toutes généralement mortelles (surtout chez les agneaux).

Les animaux survivants à ces signes cliniques ont une immunité solide et durable en revanche, leur production est en général durablement compromise.

Le diagnostic différentiel est assez complexe en début d'évo-

lution sérologiques permettent de faire le diagnostic à partir de 14 jours d'évolution et potentiellement jusqu'à 6 mois après infection mais il existe des réactions croisées notamment avec l'ecthyma. De plus, l'immunité colostrale peut interférer aussi avec ce diagnostic jusqu'à 6 à 8 semaines d'âge. Le diagnostic précoce fait donc plutôt appel à la PCR qui peut se faire sur sang EDTA ou sur biopsie. Les autopsies permettent aussi d'orienter car certaines lésions sont assez caractéristiques.

Les conséquences économiques sont particulièrement graves en raison de la proportion d'animaux atteints cliniquement

déclaration précoce de toute suspicion aux services vétérinaires pour application du protocole de confirmation et si besoin, de lutte.

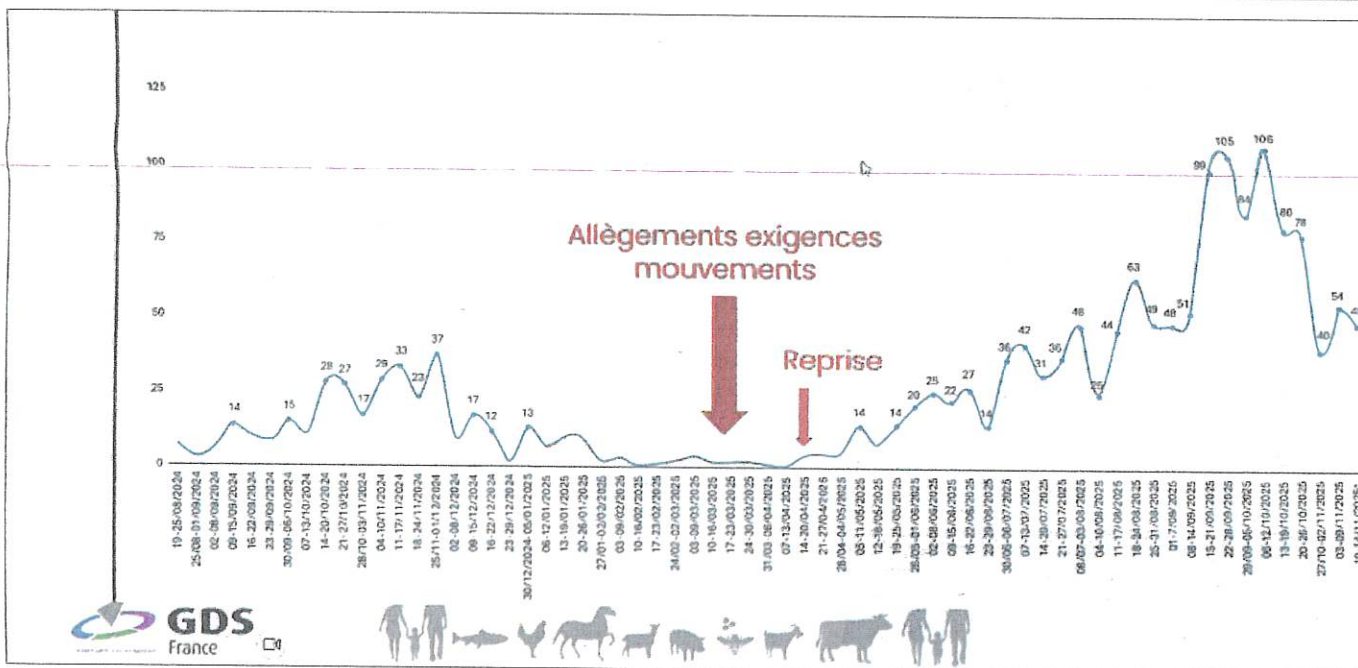
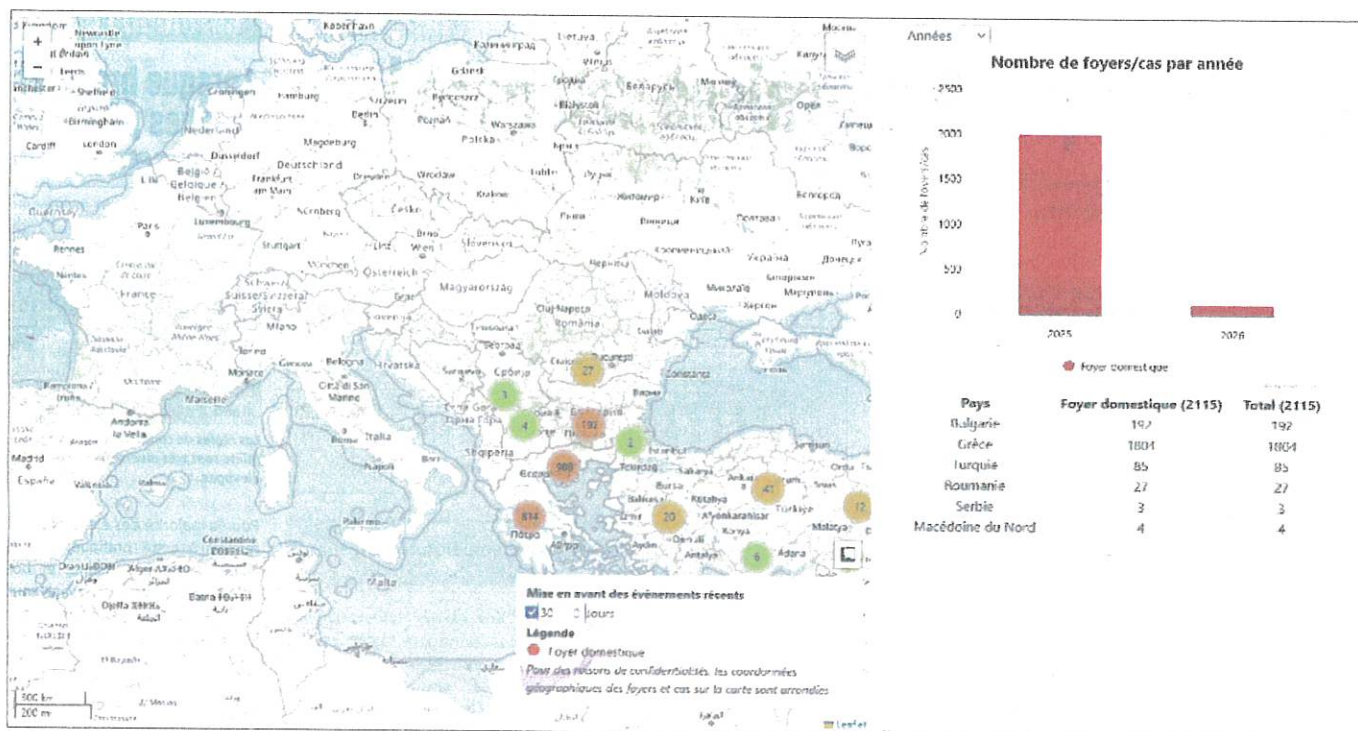
Selon la réglementation européenne, la lutte contre la clavelée ovine est assurée par des mesures sanitaires classiques, avec l'abattage et la destruction des animaux sensibles du foyer, la mise sous surveillance des cheptels en lien épidémiologique, la définition d'une zone de protection et d'une zone de surveillance (rayons de 3 km et 10 km minimum) avec restriction de mouvements depuis ces zones et maintien de ces compartiments

Une situation européenne préoccupante pour la filière

Cette maladie est présente à bas bruit depuis plusieurs années en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie ; l'Europe était indemne jusqu'à des foyers en Grèce en 2018 et l'apparition en Espagne en Andalousie et Castille - la Mancha mi-septembre 2022 avec 21 foyers.

Depuis janvier 2025, on observe une extension vers l'ouest depuis la Turquie qui déplore de nombreux foyers depuis 2006.

La gestion en Grèce a permis de visualiser l'impact des différentes mesures et notamment l'effet



négatif de la levée trop précoce des restrictions de mouvements qui a généré un emballement du nombre de cas en 2025 après une période de maîtrise relative de la situation en 2024.

Les virus varioliques sont actuellement considérés comme des armes biologiques extrêmement efficaces et sournoises : leur virulence, leur persistante dans l'environnement, les délais d'incubation et le poids actuel de la désinformation lié aux réseaux sociaux montrent que même les pays ayant mis en place des systèmes de maîtrise efficaces sur le papier peuvent être confrontés à des émergences mettant à mal une filière. Le respect strict des protocoles sanitaires de maîtrise a

fait la preuve de son efficacité et le développement à venir de vaccins permettant de distinguer les animaux malades des animaux vaccinés sera la seule arme efficace pour contenir ces diffusions. Par ailleurs, étant donné le nombre d'émergences possibles dans les années futures, il paraît illusoire de vacciner tous les animaux de rente contre l'ensemble des pathogènes émergents. Un travail de fond sur l'immunité des animaux est donc une première parade ainsi que la mise en place d'outils de surveillance et de détection réactifs permettant la détection précoce de toute émergence garantissant une éradication rapide et à moindre coût des émergences.

GCDS, DV C. Roy

En Bref

Génétique animale : le solde commercial français dépasse le demi-milliard, un record

Au Salon de l'Agriculture, France Agrimer a présenté aux représentants de la France à l'étranger le solde commercial record de plus d'un demi-milliard d'euros d'exportations de génétique animale en 2025.

D'après le bilan effectué par la commission thématique interfilières Ressources zoogénétiques de l'Office, réunie le 18 février, ce solde a atteint 558,5 millions d'euros (uniquement en espèces terrestres), soit une progression de 24 millions sur une année. Il résulte d'un nouveau record d'exportations de 831,47 millions d'euros, en croissance de 16,7 %, face à des importations stables de 272,3 (+3,7 %).

Les deux plus gros marchés (hors génétique équine) sont l'aviculture (458,2 millions d'euros) et les bovins (146,6 millions d'euros), qui ont respectivement progressé de plus de 21,5 % et 21 %.

« C'est le quatrième solde commercial agricole et alimentaire de la France, après les vins et spiritueux, les céréales et les produits laitiers », fait valoir auprès d'Agra Presse Thomas Pavie, délégué de France Agrimer pour la génétique animale.

Le délégué estime que l'on peut être « raisonnablement optimiste » quant à récupérer en 2026 les marchés bovins suspendus par la crise de la DNC.